

Journal de Roubaix

TARIF D'ABONNEMENTS. — Roubaix-Tourcoing, le Nord et les départements limitrophes : Trois mois, 5 fr.; Six mois, 9 fr.; Un an, 15 fr.
Les autres Départements et l'Étranger le port en sus.
Agence particulière à Paris, 36, rue Feytaud

Bureaux et Rédaction : Roubaix : 71, Grande-Rue. — Tourcoing, rue Carnot, 5
Directeur-Propriétaire : Alfred REBOUX

ABONNEMENTS ET ANNONCES : A Roubaix, aux bureaux du Journal, Grande-Rue, 71. — A Tourcoing, aux bureaux du Journal, rue Carnot, 5, et à la Librairie Wasthous, rue Saint-Jacques, 35. — A Paris, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 15. — A Valenciennes, à l'Agence de Publicité, 44, rue de la Station. — A Lille, chez M. H. de Laveaux, rue de la Station. — En vente à Paris : aux Bibliothèques de la gare d'Orléans, de la gare du Nord et de la gare St-Lazare.

UN NOUVEAU PROJET DE TAXES DE REMPLACEMENT A ROUBAIX INCIDENTS TUMULTUEUX AU CONSEIL MUNICIPAL

CAUSERIES DU DOCTEUR

DOIT-ON MANGER DU SUCRE ?

Le sucre est pour beaucoup de Français un aliment de luxe, presque une gourmandise. Aux yeux d'une bonne ménagère, un monsieur qui met quatre morceaux de sucre dans sa tasse de café est un monsieur qui surveille et qu'il est bon de ne pas inviter trop souvent. Elle n'a pas tort, la ménagère, au point de vue de son budget. Ce n'est pas sa faute si, pour équilibrer celui de ses maîtres les raffineurs et producteurs, nous payons des primes à l'exportation. Les Anglais qui, jusqu'à présent, n'avaient pas de ces soucis budgétaires, ne regardent pas, eux, à sucrer leur thé. La guerre du Transvaal va sans doute les obliger à modifier leurs habitudes. Mais, en attendant, ils consomment trois fois plus de sucre que nous. En vertu peut-être des mêmes principes économiques, on s'efforce en général d'inculquer de bonne heure au jeune Français le mépris du sucre. Le sucre abîme les dents. Le sucre est mauvais pour l'estomac. Le sucre donne des vers. Ce sont là des préceptes élémentaires à l'usage des jeunes gourmands, préceptes qu'ils oublient vite d'ailleurs devant une boîte de bonbons. Je ne blâme pas la sagesse des mères qui cherchent à éviter à leurs rejetons les fâcheuses indigestions et je ne conteste pas que les sucreries soient funestes aux dyspeptiques et aux « fatigués ». Mais l'abus n'est pas l'usage, et, en règle générale, il faut reconnaître que la physiologie est d'accord avec la gourmandise pour pousser à la consommation du sucre.

Le sucre est, en effet, un aliment « dynamogène » de grande valeur. Il appartient au groupe des « hydrates de carbone » qui, dans le fonctionnement de la machine humaine, jouent le rôle de combustible par excellence, en fournissant de la chaleur et de la force.

Un médecin d'outre-Rhin a fait, il y a quelques années, aux grands manœuvres allemandes, une expérience in *anima nobili*, qui montre toute la valeur nutritive et tonifiante du sucre. Dix hommes par compagnie furent choisis parmi les moins vigoureux comme sujets d'expérience et dix autres comme sujets de contrôle. Les premiers reçurent d'abord sept morceaux de sucre par jour ; puis, progressivement, la ration quotidienne fut élevée à dix et douze morceaux. Les autres furent soumis au régime ordinaire.

Or, pendant les manœuvres, les manœuvres de sucre se montrèrent beaucoup plus endurants et plus résistants à la fatigue que leurs camarades. Dans les marches, un morceau de sucre croqué à propos calmait la faim et le soif et les maintenait en forme. On compta aussi, parmi eux, beaucoup moins de cas d'insolation et de coups de chaleur. Et, finalement, il se trouva qu'ils étaient beaucoup plus vigoureux et mieux portants après qu'avant les manœuvres, et que leur poids s'était accru dans une proportion beaucoup plus forte que celui des sujets de contrôle.

Et le médecin allemand tirait de ses expériences des conclusions qui ne sont pas pour déplaire aux producteurs de sucre. Il proposait d'introduire le sucre dans l'alimentation des troupes de trois façons : 1° comme aliment supplémentaire, en vue d'améliorer la ration journalière du soldat ; 2° comme aliment de réserve dans les approvisionnements des places fortes, des hôpitaux, des vaisseaux ; 3° comme ration temporaire, en campagne, pour fortifier les soldats et relever leur vigueur pendant les marches.

Le sucre, d'après ces faits, serait donc tout indiqué pour remplacer comme stimulant le vin et l'alcool. L'alcool ne donne, en effet, qu'une excitation artificielle, tandis que le sucre est un véritable aliment musculaire, qui combat et prévient la fatigue.

Ceci, d'ailleurs, est confirmé par les expériences de M. Chauveau, qui a étudié comparative-ment chez le chien l'action dynamogénique des deux substances. Un chien nourri avec de la viande et 250 grammes de sucre a un coefficient respiratoire plus élevé et fournit une somme plus grande de travail qu'un chien chez lequel une partie du sucre est remplacée par une quantité équivalente d'alcool.

Tout cela n'a pas empêché M. le professeur Bunge, de Bâle, de faire dernièrement une charge à fond contre l'usage du sucre. Et M. Bunge n'est pas une autorité à dédaigner en matière de physiologie alimentaire. Ce savant proteste, au nom de la chimie biologique, contre l'emploi du sucre et il demande qu'on surtaxe cette denrée comme un produit dangereux. Son argument principal est que l'usage du sucre entraîne un appauvrissement de l'organisme en chaux et en fer. Et c'est pour cela que les enfants qui mangent beaucoup de sucre ont de mauvaises dents et le visage pâle et bouffi. Il n'y a ni fer ni chaux dans le sucre. Un enfant qui mange beaucoup de sucre ne mangera pas assez d'autres aliments qui lui fourniraient ces deux éléments indispensables à la nutrition. Et les conséquences sont les mêmes pour l'adolescent qui grandit, pour l'adulte qui travaille et aussi pour les femmes enceintes.

Déjà le docteur Schenck, de Vienne, nous avait annoncé que le meilleur moyen pour une jeune femme d'avoir un garçon était de ne pas manger de sucre. M. Bunge serait-il du même avis ?

plaisir tripler et même quadrupler la consommation du sucre, surtout sous forme de boissons destinées à remplacer les boissons alcooliques. Ce dernier vœu, je le crains, n'est pas près de se réaliser, et, quoi que dise la physiologie, je ne prévois pas le jour où le travailleur français risquera de manquer de fer et de chaux pour avoir fait une orgie de sirop de groseilles. D'Or.

Informations

LA REVUE DE VINCENTS

Paris, 1er juillet. — Ce matin, à huit heures et demie, au polygone de Vincennes, les membres de la mission marocaine ont assisté à une revue-manœuvre exécutée, en leur honneur, par une partie des troupes de la garnison. Le général Kirgenor de Planta, commandant d'armes de Vincennes, commandait les troupes ; l'artillerie était sous les ordres du général Florentin. Le gouverneur de Paris, le général Florentin, accompagné de son chef d'état-major, assistait à la manœuvre. Dès que la mission, en landau, eut dépassé le front des troupes, elle a été conduite sous une tente spéciale, construite par la direction de l'artillerie, en avant des tribunes de l'hippodrome de Gravelle. La manœuvre a commencé aussitôt. La charge a vivement impressionné les membres de la mission qui ont exprimé, à diverses reprises, leur admiration. Après l'exercice, a eu lieu le défilé final des troupes qui a obtenu son succès habituel. Les corps sont rentrés immédiatement dans leurs quartiers.

LES SOCIALISTES

Le parti socialiste révolutionnaire (allemanistes) adresse, à son tour, un manifeste aux travailleurs français. Cette fraction socialiste, qui n'a pas suivi les scissionnistes du congrès de Lyon, tient néanmoins à ne pas être taxée de « ministérielle ». Elle explique les raisons de son attitude, et si elle ne pense pas, elle aussi, l'amour des principes jusqu'à fonder une troisième « union socialiste », elle signifie à tous qu'elle n'entend pas disparaître.

LES ATTAQUES CONTRE L'ARMÉE

Paris, 1er juillet. — On se souvient, dit le *Gauchiste*, que le procès intenté par le ministre de la guerre contre le journal le *Pionnier*, de l'Yonne, pour injures à l'armée, devait venir à la session de mai des assises de l'Yonne et qu'il avait été ajourné à ce moment. Nous apprenons que cette affaire vient d'être définitivement rayée du rôle sur un ordre venu de Paris.

M. CALMETTE ET LE « FIGARO »

On se rappelle qu'il y a environ un mois, à la suite des dissensions qui existent entre M. Périevier, directeur-gérant du *Figaro*, et le conseil de surveillance de ce journal, M. Calmette avait demandé que son nom fut enlevé de la « manchette » du journal. M. Périevier s'y était refusé. Le nom de M. Calmette continuait donc à paraître en tête du *Figaro*. Or, ce nom a subitement disparu.

LES RESULTATS DES ELECTIONS AU CONSEIL GENERAL EN ALGERIE

Alger, 1er juillet. — Les élections pour le conseil général ont eu lieu hier.

BAGARRÉS A ALGER

Alger, 1er juillet. — La réception de l'escadre française par les autorités et la population d'Alger a donné lieu de regrettables incidents.

LES JUIFS EN RUSSIE

Saint-Petersbourg, 1er juillet. — L'active participation qu'a eue l'élément juif dans les récents troubles qui ont désolés les régions industrielles de la Russie, vient d'avoir sa répercussion attendue. Le Sénat a rendu un décret qui interdit l'entrée des juifs dans tous les services publics. Il est de plus interdit aux juifs d'ouvrir un cabinet d'avocat. On revient, en somme, au système qui resta en vigueur jusqu'en 1861. A cette date, toutes les restrictions concernant les juifs avaient été abolies.

CHoses et autres

Cabistrot s'écriait l'autre jour avec une amusante indignation : « C'est inacceptable, la réputation que l'on nous fait à nous autres gens de Marseille !... On a toujours l'air de douter des histoires que nous... inventons ! »

Une dame tenant un bébé à la main demandait à Bébé ce qu'il aime le mieux, d'elle ou du gâteau ?

Bébé, après un moment de réflexion : « J'aime mieux lui, dit-il. »

Pourquoi ça ?

— Parce que si tu vas me donner le gâteau !

LA LOI SUR LES ASSOCIATIONS

A l'Officiel. — Les conditions d'autorisation

Paris, 1er juillet. — La loi sur les associations sera promulguée demain matin au *Journal officiel*. Le président du Conseil fera paraître en même temps à l'Officiel un arrêté énumérant les justifications essentielles à fournir par les associations pour l'instruction des demandes d'autorisation qui seront adressées au gouvernement pour être soumises au Parlement.

Chambre des Députés

Séance du lundi 1er juillet 1901
SEANCE DU MATIN

LES RETRAITES OUVRIÈRES

La Chambre reprend la discussion du projet de loi sur les retraites ouvrières.

Contre les Congrégations

M. ALLEMANE, au nom du groupe socialiste, dépose une proposition tendant à la suppression de toutes les congrégations et à la réunion de leurs biens, meubles et immeubles au domaine de l'État.

Contre les Frères des écoles chrétiennes

M. LAFERRÈRE dépose une proposition tendant à l'abrogation de l'article 109 du décret de 1808 donnant l'exemption légale aux Frères des écoles chrétiennes.

Contre les Frères des écoles chrétiennes

M. LAFERRÈRE lit un long exposé des motifs et demande l'urgence.

Contre les Frères des écoles chrétiennes

M. LAFERRÈRE lit un long exposé des motifs et demande l'urgence.

Contre les Frères des écoles chrétiennes

M. LAFERRÈRE lit un long exposé des motifs et demande l'urgence.

Contre les Frères des écoles chrétiennes

M. LAFERRÈRE lit un long exposé des motifs et demande l'urgence.

Contre les Frères des écoles chrétiennes

M. LAFERRÈRE lit un long exposé des motifs et demande l'urgence.

Contre les Frères des écoles chrétiennes

M. LAFERRÈRE lit un long exposé des motifs et demande l'urgence.

LES CRÉDITS POUR LA CHINE

L'urgence est repoussée par 302 voix contre 205. Les crédits pour la Chine sont de 80.293.500 francs.

LES CRÉDITS POUR LA CHINE

M. DELCASSÉ, ministre des Affaires étrangères, a pris la parole pour défendre les crédits demandés.

LES CRÉDITS POUR LA CHINE

M. DELCASSÉ, ministre des Affaires étrangères, a pris la parole pour défendre les crédits demandés.

LES CRÉDITS POUR LA CHINE

M. DELCASSÉ, ministre des Affaires étrangères, a pris la parole pour défendre les crédits demandés.

LES CRÉDITS POUR LA CHINE

M. DELCASSÉ, ministre des Affaires étrangères, a pris la parole pour défendre les crédits demandés.

LES CRÉDITS POUR LA CHINE

M. DELCASSÉ, ministre des Affaires étrangères, a pris la parole pour défendre les crédits demandés.

LES CRÉDITS POUR LA CHINE

M. DELCASSÉ, ministre des Affaires étrangères, a pris la parole pour défendre les crédits demandés.

LES CRÉDITS POUR LA CHINE

M. DELCASSÉ, ministre des Affaires étrangères, a pris la parole pour défendre les crédits demandés.

LES CRÉDITS POUR LA CHINE

M. DELCASSÉ, ministre des Affaires étrangères, a pris la parole pour défendre les crédits demandés.

LES CRÉDITS POUR LA CHINE

M. DELCASSÉ, ministre des Affaires étrangères, a pris la parole pour défendre les crédits demandés.

LES CRÉDITS POUR LA CHINE

M. DELCASSÉ, ministre des Affaires étrangères, a pris la parole pour défendre les crédits demandés.

LES CRÉDITS POUR LA CHINE

M. DELCASSÉ, ministre des Affaires étrangères, a pris la parole pour défendre les crédits demandés.

LES CRÉDITS POUR LA CHINE

M. DELCASSÉ, ministre des Affaires étrangères, a pris la parole pour défendre les crédits demandés.

LES CRÉDITS POUR LA CHINE

M. DELCASSÉ, ministre des Affaires étrangères, a pris la parole pour défendre les crédits demandés.

LE MONUMENT BURDEAU

Paris, 1er juillet. — Ce matin, à 10 heures, a eu lieu, au Père-Lachaise, l'inauguration du monument élevé sur la tombe de M. Burdeau, ancien président de la Chambre.

LE MONUMENT BURDEAU

Le monument, œuvre du sculpteur Boucher et de M. Etienne, architecte, s'élève à côté du monument de Spuller, et consiste en une pyramide de granit qui surmonte un buste en bronze de Burdeau.

LE MONUMENT BURDEAU

Le monument, œuvre du sculpteur Boucher et de M. Etienne, architecte, s'élève à côté du monument de Spuller, et consiste en une pyramide de granit qui surmonte un buste en bronze de Burdeau.

LE MONUMENT BURDEAU

Le monument, œuvre du sculpteur Boucher et de M. Etienne, architecte, s'élève à côté du monument de Spuller, et consiste en une pyramide de granit qui surmonte un buste en bronze de Burdeau.

LE MONUMENT BURDEAU

Le monument, œuvre du sculpteur Boucher et de M. Etienne, architecte, s'élève à côté du monument de Spuller, et consiste en une pyramide de granit qui surmonte un buste en bronze de Burdeau.

LE MONUMENT BURDEAU

Le monument, œuvre du sculpteur Boucher et de M. Etienne, architecte, s'élève à côté du monument de Spuller, et consiste en une pyramide de granit qui surmonte un buste en bronze de Burdeau.

LE MONUMENT BURDEAU

Le monument, œuvre du sculpteur Boucher et de M. Etienne, architecte, s'élève à côté du monument de Spuller, et consiste en une pyramide de granit qui surmonte un buste en bronze de Burdeau.

LE MONUMENT BURDEAU

Le monument, œuvre du sculpteur Boucher et de M. Etienne, architecte, s'élève à côté du monument de Spuller, et consiste en une pyramide de granit qui surmonte un buste en bronze de Burdeau.

LE MONUMENT BURDEAU

Le monument, œuvre du sculpteur Boucher et de M. Etienne, architecte, s'élève à côté du monument de Spuller, et consiste en une pyramide de granit qui surmonte un buste en bronze de Burdeau.

LE MONUMENT BURDEAU

Le monument, œuvre du sculpteur Boucher et de M. Etienne, architecte, s'élève à côté du monument de Spuller, et consiste en une pyramide de granit qui surmonte un buste en bronze de Burdeau.

LE MONUMENT BURDEAU

Le monument, œuvre du sculpteur Boucher et de M. Etienne, architecte, s'élève à côté du monument de Spuller, et consiste en une pyramide de granit qui surmonte un buste en bronze de Burdeau.

LE MONUMENT BURDEAU

Le monument, œuvre du sculpteur Boucher et de M. Etienne, architecte, s'élève à côté du monument de Spuller, et consiste en une pyramide de granit qui surmonte un buste en bronze de Burdeau.

LE MONUMENT BURDEAU

Le monument, œuvre du sculpteur Boucher et de M. Etienne, architecte, s'élève à côté du monument de Spuller, et consiste en une pyramide de granit qui surmonte un buste en bronze de Burdeau.

LE MONUMENT BURDEAU

Le monument, œuvre du sculpteur Boucher et de M. Etienne, architecte, s'élève à côté du monument de Spuller, et consiste en une pyramide de granit qui surmonte un buste en bronze de Burdeau.